

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2023****N°DCM-2023-046 a****OBJET :****FINANCES**

Rénovation énergétique

Bâtiments de l'école
Commerson et de La Poste

Demandes de subventions

L'an deux millè vingt-trois le lundi vingt-deux mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 16 mai 2023, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents : M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD - Mme BAS-DESFARGES - M. MORIN - M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme CARLOT-MARTIN - Mme BROCHARD - M. DI CARLO - Mme BUJALANCE MERLIN - Mme COUTURIER - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE - M. DUPUPET - M. LEGRAS - Mme D'ALMEIDA - Mme COLLOVRAY - M. FROMONT.

Absents ayant donné un pouvoir :

Mme ROBIN représentée par Mme BAS-DESFARGES - M. MARTINON représenté par M. PERREAULT - Mme SOUPE représentée par Mme RAVOUX - M. GINDRE représenté par M. MORIN - M. POCHON représenté par Mme BUJALANCE MERLIN, Melle ROUSSEL représentée par Mme BIA. OUX - M. JANNET représenté par Mme D'ALMEIDA.

Absent : néant.

Membres en exercice : 27

Membres présents : 20

Membres votants : 27

M. Michel JACQUARD est élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

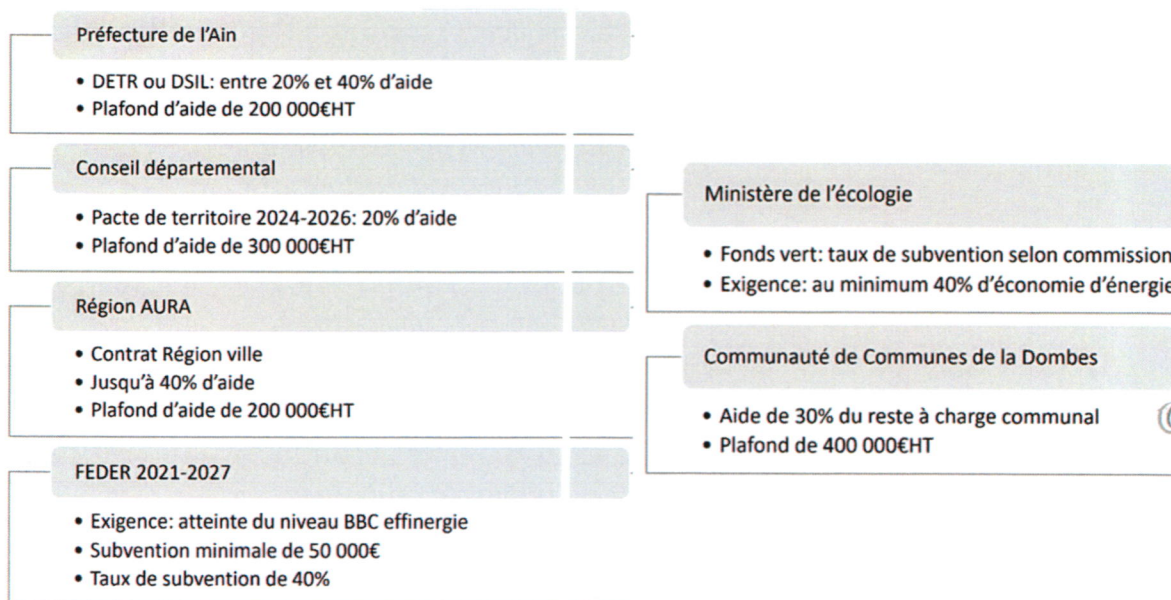
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur PERREAULT indique aux conseillers municipaux que dans le cadre de sa mission d'économiste de flux, l'ALEC de l'Ain (Agence Locale de l'Energie et du Climat) a réalisé une étude d'opportunité pour la rénovation énergétique de certains bâtiments communaux. Selon cette étude, les travaux d'isolation de La Poste et de l'école élémentaire Commerson sont justifiés par les données suivantes :

	Surface	Coût annuel chauffage	Travaux		Gain énergétique	Investissement estimé € HT
Ecole	1 711 m ²	61 600,00 €	Isolation murs par l'intérieur, remplacement des menuiseries		57 %	489 000,00
La Poste	365 m ² + 98 m ² logement	17 000,00 €	Isolation murs par l'extérieur, remplacement des menuiseries, renforcement isolation toiture		54 %	124 900,00
TOTAL € HT =						613 900,00

... / ...

Les aides financières susceptibles d'être mobilisées ne sont pas toutes cumulables. Elles se répartissent de la manière suivante :



Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour),

APPROUVE les projets de travaux de rénovation énergétique des bâtiments de l'école élémentaire Commerson et de La Poste,

AUTORISE le Maire à solliciter les aides financières aux taux maximums auprès de l'Etat, de la Région, du Département et de la Communauté de Communes.

Ainsi délibéré le 22 mai 2023

Le Maire,
Patrick MATHIAS

Le sceau officiel de la Mairie de Châtillon-s/Chalaronne est visible, avec le numéro 01400 et le nom de la commune. Une signature manuscrite est apposée sur le sceau.

Acte rendu exécutoire après :
Affichage ou notification

Le :

30 MAI 2023

Et dépôt en Préfecture

Le :

30 MAI 2023

Accusé de réception en préfecture
001-210100939-20230522-DCM-2023-046A-DE
Date de réception préfecture : 30/05/2023

Pour extrait conforme.
Au registre sont les signatures.